



1. REGLEMENT

- 1.1** Le règlement du Camping est établi pour assurer le correct usage de la structure. La requête d'entrée dans le camping implique l'acceptation du règlement. Si les clients ne le respectent pas on peut leur demander de quitter le Camping. Si un crime grave a été commis on pourra contacter l'Autorité Publique.
- 1.2** Respectez tous les panneaux et règles indiqués à l'intérieur du camping. Les parents sont responsables pour leur enfants et doivent s'occuper d'eux, aussi pour ce qui concern l'heure du silence et l'usage des bains (les toilettes ne sont pas un lieu de jeux).
- 1.3** Parents are responsible for their children in the camping and must look after them, and be sure that they maintain proper behavior particularly concerning the respect of silence time and the use of toilets (they're not a game area). Bike rides and other noisy activities are strictly forbidden. Any infringement of the provisions of Regulation will be judged by the Direction and will imply the expulsion. In this case the direction will retain the sums already paid and will require the remaining amount.

2. RÈGLEMENT SUR LES MOBILHOMES ET LES TENTES ÉQUIPÉES

- 2.1** À votre arrivée, laissez vos passeports ou cartes d'identité à la réception et signez le formulaire de sécurité publique. Le personnel de la réception choisira votre lieu de séjour en fonction de sa disponibilité et de ses besoins. Regardez le règlement spécial pour les mobilhomes.
- 2.2** Les enfants de moins de 18 ans qui viennent seuls ne seront acceptés que s'ils ont une autorisation écrite signée par les deux parents, une copie de leur carte d'identité ou passeport et un numéro de téléphone.
- 2.3** La Direction peut choisir le nombre de tentes ou de caravanes dans un emplacement.
- 2.4** La Direction est autorisée à refuser les clients bruyants et que n'acceptent pas le règlement.
- 2.5** Les emplacements sont disponibles à partir de 15 h et doivent être laissés avant 10 h. Les maisons mobiles sont disponibles à bout portant à partir de 17 h et doivent être laissées avant 10 h. Si vous restez après 10h00, la direction facturera un jour supplémentaire. Les prix sont censés par nuit, quelle que soit l'heure d'arrivée. Il n'est pas possible de connaître le nombre donné de mobile home même pas de

demander un numéro particulier. La Direction examinera les demandes spéciales, mais elles ne sont pas exécutoires. Il est plutôt permis de choisir entre mobile home avec ou sans terrasse sur véranda.

- 2.6** Au moment du check – in on vous donnera des bracelets que tous les clients doivent porter autrement l'accès sera refusé.

3. EAU

- 3.1** L'eau fournie dans le Camping Village est de l'eau potable jusqu'à la norme. Il est absolument interdit d'eaux usées. Vous ne pouvez utiliser de l'eau que pour un usage privilégié (cuisson, hygiène personnelle, lavage de linge/vaisselle). Veillez à utiliser de l'eau pour éviter tout gaspillage

4. VOITURES

- 4.1** C'est interdit de conduire la voiture à l'intérieur du camping.
- 4.2** La vitesse maximale sur la rue externe est 5km/h.
- 4.3** Cependant, c'est interdit de conduire la voiture pendant les heures de silence (13.00/15.00 et 23.00/07.00).
- 4.4** Les parking sont signalés sur la carte du camping.

5. BATEAUX

- 5.1** Les bateaux doivent être placés dans les lieux indiqués par la direction. Ils ne peuvent pas être laissés sur la plage à l'interdiction imposée par les lois et l'administration portuaire. La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages aux bateaux, ou pour tout dommage qui pourrait résulter dans le même récipient.

6. INCENDIES

- 6.1** C'est interdit d'allumer des feux. La direction autorise l'utilisation de petit barbecue par les équipements appropriés certifiés conformes à la réglementation actuelle de l'UE et dans tous les cas sauf les jours venteux. En outre, le barbecue doit être constamment surveillé.

7. RÉCEPTION ET CAISSE

- 7.1** Vous devriez demander votre facture - et la payer - la veille du départ

- 7.2** La réception est ouverte tous les jours : Haute saison 8.00-20.00. Basse saison - 8.00 - 19.00. (Voir la liste des prix pour la subdivision de la saison). Il pourrait faire l'objet de changements
- 7.3** Le point de paiement est tous les jours : 09.00/19.00. (Voir les horaires en dehors de la réception). Nous acceptons toutes sortes de cartes de crédit (pas d'American Express).
- 7.4** Vous devez respecter l'heure d'ouverture pour chaque type de transaction.

8. DEPARTURE

- 8.1** Le jour du départ, veuillez apporter la clé à la réception. Le personnel inspectera le mobil home/tente (afin d'éviter les malentendus, on vous demande à votre arrivée de communiquer si quelque chose est cassé ou manquant, selon l'inventaire donné par la réception). Les objets cassés ou manquants qui n'ont pas encore été signalés seront payés

9. LAVERIE

- 9.1** Il y a des machines à laver à prèpaiement.

10. MEDICINE – MALADIES INFECTIEUX

- 10.1** Les numéros de téléphone des services médicaux d'urgence et de secours sont sur le babillard à la réception
- 10.2** Chaque maladie infectieux doit être communiquée à la direction

11. PLANTES

- 11.1** Il est fortement interdit de couper/endommager les plantes, les arbres ou leurs branches. Vous n'êtes pas autorisé à mettre des clous dans le sol, jeter de l'eau chaude ou des détergents sur le sol / à côté des plantes, et attacher des cordes ou des cordes d'un arbre à un autre

11.2 Le tissu d'ombrage vert ne peut pas surmonter la zone de caravane et véranda et ne peut pas être couché aux arbres avec des cordes; au lieu de cela, ils doivent être soutenus par des poteaux métalliques maximum 3 mètres de haut. Soit dit en passant, la Directive suggère l'utilisation d'un kiosque ordinaire. En cas de nonconformité, la Directive est autorisée à retirer le tissu.

11.3 Il est interdit de poser des antennes paraboliques ou des antennes sur des arbres ou des poteaux fixes; elles peuvent être posées au sol sur des bases amovibles ou fixées à la caravane. Il est interdit de construire des cordes à linge : veuillez utiliser la corde à linge ordinaire

12. PISCINE

12.1 Il est OBLIGATOIRE: prendre une douche avant d'entrer dans l'eau; l'utilisation du bouchon; maintenir un comportement respectueux de tous les utilisateurs de la piscine; respecter le temps de silence (13h-15h).

12.2 IL EST INTERDIT: accès à la piscine en l'absence du sauveteur; plongée; jouer au ballon dans la zone adjacente et sous la piscine; accès à vélo; accès avec des chiens au-delà de la zone réservée pour eux; introduire des balles, des balles et tout type d'équipement sportif - les parties avec le ballon ne sont autorisées que si elles sont organisées par le personnel d'animation.

12.3 Les enfants de moins de 8 ans doivent toujours être accompagnés d'un adulte.

12.4 Le personnel décline toute responsabilité pour les objets ou valeurs laissés sans surveillance dans la piscine.

13. NETTOYAGE

13.1 Les déchets doivent être collectés dans des sacs spéciaux et stocké hermétiquement fermés dans les conteneurs situés dans la zone de camping en divisant le type de matériel, comme suit: verre et plastique , papier et carton, etc. À cet égard, il précise que de conserver ou de stocker les déchets dans votre propre emplacement dans un endroit ne convient pas, sera puni d'une amende de € 25,00

13.2 C'est absolument interdit de jeter des sacs à ordures et des bouteilles dans les déchets des bacs placés dans les toilettes et les bars

14. RESPONSABILITE'

14.1 La direction ne répond pas des objets ou des valeurs qui ne sont pas ètè remis à la reception; de dommages résultant de causes naturelle de la chose, comme les conditions météorologiques, les catastrophes naturelles, épidémies, maladies, chutes d'arbres ou de branches ou de produits qui relèvent de la nature des plantes, soufflé du vent , les accidents en mer, des dommages ou de vol de voitures dans le parking et dans la structure.

15. CANCELLATION

15.1 Les départs anticipés et les arrivées tardives causent des inconvénients considérables à l'organisation et des dommages à l'administration. Dans les cas susmentionnés, la Direction est tenue de facturer la totalité de la période réservée, même si elle n'est pas utilisée. Il n'y a pas de réduction même si le propriétaire du terrain est absent pendant quelques jours.

15.2 Si une réservation est annulée, elle ne sera acceptée que par écrit. Le montant payé en dépôt sera remboursé dans la mesure de:

- 80 % dans les 30 (trente) jours suivant la date d'arrivée prévue;
- retenu en totalité pendant moins de 30 (trente) jours à compter de la date d'arrivée prévue.

15.3 "Taux non remboursable". Le Client est tenu de payer le montant total du séjour, réduit du pourcentage prévu pour ce type de promotion, au moment de la réservation. Le tarif "non-remboursable" ne prévoit aucun remboursement en cas d'annulation ou d'annulation. Ce tarif ne peut être demandé qu'au moment de la réservation et peut être appliqué tant qu'il y a une marge d'au moins 20 jours civils entre la date de réservation et la date d'arrivée, sauf pour d'autres promotions.

16. SILENCE ET ORDRE DANS LE VILLAGE / AUTORITE EN CHARGE DE LA GARDE

- 16.1** Pendant les heures d'ouverture (13.00/15.00 - 23.00/07.00) tout bruit qui pourrait ennuyer les clients est interdit. L'utilisation de la radio et la télévision est autorisée avec une extrême modération et en pleine conformité avec l'organisation de silence, pendant lequel son utilisation est permise seulement à travers les écouteurs. Il est interdit aussi l'utilisation d'instruments de musique et de matériel électrique / électronique.
- 16.2** La direction, comme prévu dans les lois applicables de la République italienne a le droit d'expulser sans préavis toutes personnes que ne se conforme pas aux dispositions du Règlement.
- 16.3** Chaque client dans l'acte même d'accepter l'hospitalité dans le Village Camping, accepte également le contrat de respecter les règles
- 16.4** L'activité d'animation ne peut pas s'étendre au-delà des 00,30 heures et, sauf dans des cas particuliers, pas plus tard que 02.00 heures.

17. PLAGE

- 17.1** Sur la plage est interdite de laisser bateaux, canots, remorques et des allumer des feux. Ces interdictions sont attendus dans les règles existantes de l'administration portuaire. C'est également interdit par les règlements municipaux laisser sur la plage parasols, chaises longues, matelas, jouets, et n'importe quel objet qui peut compromettre le fonctionnement normal de nettoyage de la plage la nuit.
- 17.2** La route de la plage est seule voie pour piétons et cyclistes, sauf pour les véhicules avec un permis valable pour les personnes handicapées qui peuvent obtenir la clé de la porte à la réception, en prenant soin de toujours fermer le verrou qui entrent ou sortent.

- 18. PRIX ET TARIFS****18.1** Les prix sont prévus par nuit, indépendamment de l'heure d'entrée. Les personnes qui reçoivent des invités doivent informer la réception. Le séjour est gratuit jusqu'à 2 heures; les visiteurs qui se prolongent plus de 2 heures

doivent payer le taux sur la liste de prix. De toute façon, le client doit quitter le camping avant la fermeture de la réception.

19. TELEPHONE

19.1 Les appels entrants pour les clients sont communiqués par avis sur le tableau d'affichage approprié de la réception., à condition que le client a déjà signé un communiqué spécial en référence à la loi sur la confidentialité. Après avoir regardé le message s'il vous plaît déconnecter. Au marché, vous pouvez acheter des cartes téléphoniques.

20. INSTALLATIONS – TERRAINS SPORTIFS ET CENTRE COMMERCIAL

20.1 Dans le camping il y a un terrain de volley-ball et une aire de jeux pour enfants.

20.2 Dans le centre commercial il y a le marché, le restaurant, la pizzeria et le bar. Il y a un bar de plage et un bain sur la plage.

21. BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE - DIVERS

21.1 Vous pouvez utiliser l'électricité uniquement pour l'éclairage et pour le réfrigérateur. L'interruption temporaire sera rétablie pendant les heures de travail du personnel.

21.2 Il est fortement interdit de modifier ou de tempérer avec des boîtes d'électricité. Dans le cas où, on vous demandera immédiatement de quitter le Camping.

21.3 Il est également interdit de construire des clôtures, d'attacher des cordes ou des cordes d'un arbre à un autre ou d'endommager le terrain.

21.4 Il est absolument interdit de vidanger le liquide sale de la caravane.

21.5 Il n'est pas possible d'appeler ou de recevoir des appels téléphoniques à la réception.

22. DOGS AND OTHER PETS

- 22.1** Les chiens doivent être tenus en laisse et doivent être accompagnés dans le camping pour leurs besoins .
- 22.2** Les clients doivent utiliser des outils spéciaux pour les chiens(pelle et un sac).
- 24.3** Les propriétaires d'animaux doivent présenter le certificat de santé

MODIFICATIONS OF THE REGULATION- La direction se réserve le droit de modifier ces règles en tout temps, qui sera affiché à l'entrée du Camping Village, à offrir à tous une utilisation toujours meilleure de la structure.

En cas de litige, la Direction peut expulser le client chaque fois qu'il dérange d'autres clients ou ne permet pas le cours normal des affaires. Il n'y aura aucun remboursement pour la période non expirée. L'invité accepte à partir de maintenant qu'il ne peut pas objecter. Le tribunal de Milan a compétence pour tout litige devant les tribunaux.